

Discours

28 Novembre 2018

18ème Réunion des Parties au Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo

Image not found or type unknown



Altesse Royale,

Monsieur le Ministre d'État,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Monsieur le Co-facilitateur,

Mesdames et Messieurs, en vos titres et qualités respectifs,

C'est avec fierté et de grandes attentes que la Belgique accueille les travaux de la 18^{ème} Réunion des Parties au Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC). Cette réunion représente une occasion unique d'œuvrer en faveur d'un avenir durable pour cet immense massif forestier tropical. Pour ses nombreux habitants. Pour sa végétation luxuriante et sa faune d'une riche diversité.

La tenue de cette réunion à Bruxelles n'est pas un hasard tant les liens que la Belgique entretient avec l'Afrique centrale sont nombreux et profonds. La relation historique que notre pays a pu tisser avec les parcs naturels de la région a indéniablement participé au développement de l'expertise belge sur l'Afrique centrale.

Cette expertise mondialement reconnue se traduit notamment par des moyens académiques. Par des centres de recherche, par des compétences scientifiques, ainsi que par un engagement politique constant, comme le démontre l'actuelle facilitation de la Belgique au PFBC.

Cette réunion se tient dans un contexte particulier où l'Afrique centrale et les forêts du Bassin du Congo font face à des défis d'une complexité et d'une importance croissantes. Tensions et insécurité, changement climatique, exploitation illégale des ressources, perte de biodiversité et développement des communautés. Autant de défis auxquels des solutions doivent être apportées.

Si la Belgique n'a pas de leçon à donner, elle a une expérience à partager : celle d'une intégration régionale qui promeut la stabilité, la paix et la prospérité. C'est dans cet esprit que mon pays encourage une approche

régionale en Afrique centrale. Cette approche doit répondre aux différents enjeux de la région, dont ceux qui entourent les forêts du bassin de Congo.

La conservation de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique sont des questions qui ne connaissent pas de frontières. On parle ici de protection et de gestion durable de forêts qui s'étalent sur six pays d'Afrique centrale (Cameroun, République centrafricaine, République du Congo, RDC, Gabon et Guinée équatoriale).

Notre pays se présente comme un partenaire objectif qui a la volonté d'aider la région de la manière la plus efficace possible. Notre but est de promouvoir et de faire émerger une stabilité durable et un développement socio-économique qui bénéficient à l'ensemble des populations des pays de la région et au-delà.

Le développement local des populations du bassin du Congo est une des clés pour résoudre un certain nombre de problèmes dans la région. En particulier dans et autour de ses forêts. Il est pour cela nécessaire de reconnaître les droits fondamentaux des populations à pouvoir compter sur les ressources naturelles de ces écosystèmes forestiers extrêmement riches. Cela peut se faire au travers du développement du tourisme, de la production d'électricité, d'une agriculture durable et d'une pêche responsable. Le rôle du secteur privé ici est très important.

Il est bien entendu indispensable de concilier ces besoins de développement avec les exigences de conservation et de protection de ces écosystèmes forestiers extrêmement riches.

La Belgique a toujours été très attachée au principe de durabilité. Elle prône une plus grande transparence dans le secteur des matières premières, notamment via un système de traçabilité et la mise en place d'une bonne gestion dans les industries minières. Cette amélioration de la gestion et de la transparence et la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles sont étroitement liées à la prévention des conflits.

Car si nous sommes ici pour discuter et échanger sur la protection d'un héritage naturel à la valeur inestimable, un des principaux objectifs demeure d'apporter la paix et la stabilité aux populations d'Afrique centrale.

La région occupe en effet une position particulière dans la stabilisation et la prospérité du continent. C'est pour cette raison que la Belgique veille en permanence à ce que la communauté internationale y consacre une énergie politique suffisante. Ce notamment au sein du Conseil de Sécurité des Nations unies où la Belgique siègera en 2019 et 2020.

L'action de la Belgique est guidée par la volonté de permettre aux pays de la région de se prendre en charge et de mener à une réelle appropriation des politiques.

Les enjeux qui sont discutés pendant cette réunion nécessitent un leadership politique robuste de la part de l'ensemble des parties. J'encourage donc des engagements forts et ambitieux capables d'assurer un avenir

durable pour les forêts, leurs habitants, leur flore et leur faune.

Les forêts du bassin du Congo sont un joyau qui méritent toute notre attention. La beauté de cet environnement unique et la richesse des ressources qu'il abrite sont à la hauteur des défis qui l'attendent. Dans ce domaine, les pays africains et leurs partenaires européens et internationaux sont embarqués sur le même navire. Ensemble ils doivent gérer des défis dont les conséquences environnementales, migratoires et sécuritaires dépassent de loin les frontières des pays de la région.

Je remercie pour cela nos partenaires de l'Union européenne et de l'Allemagne sans qui cette réunion n'aurait pas pu se réaliser.

Je tiens à féliciter particulièrement le Ministre d'Etat François-Xavier de Donnea pour son remarquable travail de facilitation et l'énergie nouvelle qu'il a su insuffler à ce partenariat.

Je vous remercie.

URL source: <https://premier.wilmes-ii.archive.belgium.be/fr/18%C3%A8me-r%C3%A9union-des-parties-au-partenariat-pour-les-for%C3%AAts-du-bassin-du-congo>